

**DEUX SEVRES BIOGAZ 1**

26 Rue Annet Segeron  
86 580 BIARD

**Préfecture des Deux-Sèvres**  
**Monsieur le Préfet**  
BP 70000 79099  
4 Rue du Guesclin  
79000 Niort

À Biard, le 27/05/2022

**Objet** : Demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation

Monsieur le Préfet,

Conformément et en application des dispositions des articles L.512-7 et R.512-46-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, veuillez trouver joint à ce présent courrier une demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation sur la commune de Saint-Gelais.

Le projet est localisé dans une Zone Agricole, lieu-dit Sous les quatre noyers, 79410, SAINT-GELAIS.

L'objectif est de produire à partir de matières organiques du biogaz qui après épuration sera injecté dans le réseau de distribution de gaz, et de générer des matières fertilisantes qui seront valorisées en agriculture par plan d'épandage.

La capacité de traitement de cette unité est en moyenne de 66 t de matières brutes par jour.

Les principales rubriques de la nomenclature des Installations Classées concernées sont :

N°	Intitulé	Critère et seuils de classement	Spécificités	Régime
2781-1	Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute	Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, déchets végétaux d'industries agroalimentaires Quantité de matières traitées : a. $\geq 100$ t/j (A) b. $\geq 30$ t/j et $< 100$ t/j (E) c. $< 30$ t/j (DC)	Capacité de traitement : 24 240 t/an soit 86 t/j  Fumier équin, fumier bovin, fumier de canard, fumier bovin de raclage, fumier caprin, déchets de stockages, déchets de sortie de silo, ensilage de Sorgho du Soudan, paille, ensilage céréales-Seigle.	E

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Yacine REDIFI

